

08267X0019

30/06/67

DEPARTEMENT DE L'AUBE

Direction départementale
de l'Action Sanitaire et Sociale

CONSEIL DEPARTEMENTAL D'HYGIENE

Séance du Vendredi 30 Juin 1967

Extrait du procès verbal

ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE MAILLY LE CAMP

CDH(30/06/1967)

ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE

DE MAILLY LE CAMP

M. le Directeur départemental de l'Action Sanitaire et Sociale, Rapporteur.

M. GUBLIN, Inspecteur, donne lecture du rapport dont le texte est reproduit ci-après :

La Commune de MAILLY LE CAMP dispose, depuis 1936, d'un service communal de distribution d'eau, alimenté par un forage exécuté au Nord du pays, à 300 m environ à l'Est des dernières maisons du Petit Mailly construites en bordure de la route de Troyes à Chalons-sur-Marne.

Ce forage est creusé dans la craie blanche recouverte de terrains alluvionnaires dont l'épaisseur moyenne est de 2 m. Les eaux souterraines paraissent provenir de l'Est et avoir pour périmètre d'alimentation l'ensemble crayeux totalement inhabité développé au Nord de Mailly et dominé par la cote 161 à mi chemin entre le Petit Mailly et Poivres.

Les essais de débit effectués les 25 et 26 juin 1936 avaient donné alors un débit de 25 m³ heure pendant 24 h. Ce forage était donc suffisant pour alimenter la Commune dont les besoins sont limités à 125 m³ du fait que sur les 1893 habitants portés au recensement de 1962, 800 environ dépendent du Camp militaire qui dispose d'une adduction particulière.

Or, ce forage ne permet d'y placer qu'une seule pompe et c'est pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité du service que le Conseil Municipal, au cours de sa séance du 3 Février 1967, a décidé l'exécution d'un forage de secours à une dizaine de mètres de la station de pompage.

Les travaux ont été commencés au début de l'année et un essai de débit du nouveau forage, dont la profondeur est de 45 m effectué le 20 Mars 1967, a donné 61 m³/h pendant 48 h. Il est donc permis d'affirmer que la consommation d'eau de la commune est largement assurée pour de nombreuses années.

Au point de vue de la qualité de l'eau, les résultats que nous avons consultés jusqu'en 1952, mis à part une pollution accidentelle à la fin de l'année 1954 et au début de 1955, sont très bons.

L'analyse d'un prélèvement effectué dans le nouveau forage le 30 Mars 1967 a donné des résultats très satisfaisants, tant au point de vue chimique que bactériologique.

.../...

Compte tenu de l'excellente qualité de l'eau fournie par le réseau d'adduction de la Commune de MAILLY LE CAMP, de la proximité de l'ouvrage exécuté pour y placer une 2ème pompe destinée à assurer la bonne marche du service, je propose au Conseil d'Hygiène départemental de donner un avis favorable à l'exécution du forage de secours décidé par le Conseil Municipal dans sa séance du 3 Février 1967.

o

o

o

Après délibération, le Conseil d'Hygiène départemental émet un avis favorable au projet présenté, ~~sous les réserves formulées par le rapporteur.~~

o

o

o

Pour extrait certifié conforme,
Troyes, le 7 juillet 1967
le Directeur départemental
de l'Action Sanitaire et Sociale,